

Département des YVELINES  
Arrondissement de RAMBOUILLET  
Canton de MONTFORT L'AMAURY  
MAIRIE DE MERE

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 AVRIL 2014**

Date de convocation  
03/04/2014

**L'an deux mil quatorze**

**Le 10 avril 20 heures 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage  
03/04/2014

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

**Etaient présents :**

Mr Simon COULOMBEL, Mr Alain MOLLE, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, C. JUMEL-TROUFLEAU, Mr Serge BISSONNET, Mme Isabelle BONNUIT, Mr Michel MERCIER, Mme Françoise BUSTARRET, Mme Françoise DOUCET-PREVOT, Mr Philippe CLEMENCE, Mme Isabelle DEMONCHY, Mr Alain DAMIEN, Mr Alain COLOMBI, Mme Sandrine PAPON, Mr Guillaume CORNILLEAU, Mme Monique BOURG,

Mr Patrick MARIE représenté par Mr Simon COULOMBEL

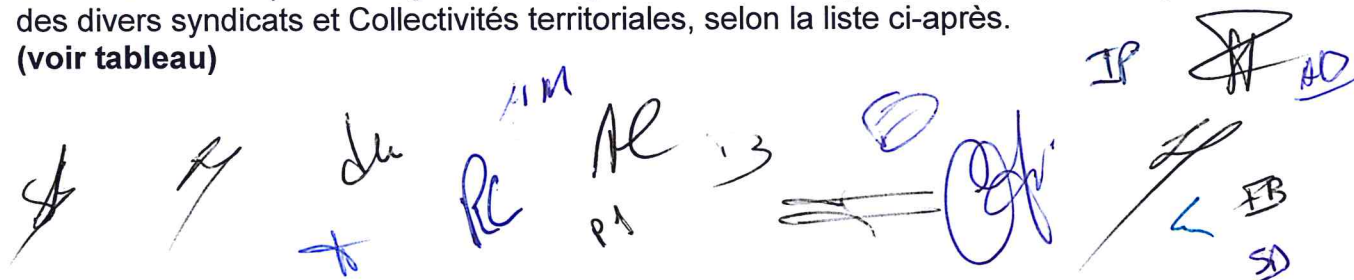
**Nombre de Conseillers**

En exercice : 19  
Votants : 19  
Présents : 18

Mr Philippe CLEMENCE a été élu secrétaire.

**1. NOMINATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Le Conseil Municipal a désigné les délégués communaux pour le représenter auprès des divers syndicats et Collectivités territoriales, selon la liste ci-après.  
(voir tableau)



## 2. NOMINATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal a désigné les conseillers municipaux aux différentes commissions des syndicats intercommunaux

(voir tableau)

## 3. NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations,...). Chaque commune doit obligatoirement avoir un CCAS (art. L 123-4).

Le conseil municipal nouvellement en place doit procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CCAS pour la durée du mandat de ce conseil.

Le CCAS est dirigé par un Conseil d'Administration qui dispose d'une compétence générale de gestion. Le Conseil Municipal a fixé à 6 le nombre de membres du Conseil d'Administration et à 6 le nombre de membres extérieurs.

Le nombre de personnes souhaitant participer au CCAS étant de 8 personnes, il convient de procéder à une élection à bulletin secret. Les membres du CCAS nommés à l'issue du scrutin sont :

- |                                |         |
|--------------------------------|---------|
| - Mr Serge BISSONNET           | 19 voix |
| - Mr Patrick MARIE             | 19 voix |
| - Mme Corinne JUMEL TROUFFLEAU | 18 voix |
| - Mme Françoise BUSTARRET      | 17 voix |
| - Mr Alain MOLLE               | 16 voix |
| - Mme Sylviane DUQUENOY        | 15 voix |

Les candidatures non retenues sont :

- |                     |        |
|---------------------|--------|
| - Mr Alain COLOMBI  | 7 voix |
| - Mr Michel MERCIER | 3 voix |

Les membres extérieurs seront désignés ultérieurement. Certaines candidatures ont déjà été déposées en mairie.

A collection of handwritten signatures and initials in blue ink, scattered across the bottom of the page. Some are clearly legible, such as 'du', 'PB', 'AC', 'P1', 'AD', 'EB', and 'SD'. Others are more stylized or scribbled.

#### 4. DELIBERATION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL ET LA CREATION D'UN SQUARE

Une consultation a été lancée par la commune de Méré en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, afin de désigner une entreprise pour effectuer les travaux d'aménagement pour l'extension du cimetière communal et la création d'un square.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché à la Société WATELET T.P. pour un montant de **399 723.74 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché respectif avec la société sus-indiquée pour un montant total de 399 723.74 € HT avec un taux de TVA de 20 % soit un total de **479 668.49 € TTC**.

#### 5. DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE A L'INSERTION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION DANS L'ENVIRONNEMENT

La commune décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du dispositif d'aide à l'insertion des réseaux électriques et de télécommunication dans l'environnement.

La subvention s'élèvera à 21 000 € HT soit 30 % du montant de travaux subventionnable de 70 000 € HT pour les travaux sur la Rue des Sablons.

L'estimation de la société STUR est d'environ 246 536,71 € HT.

-----

A collection of handwritten signatures and initials in blue ink, arranged in a loose, scattered pattern. The signatures include: a large stylized 'S', 'M M', 'PC', 'P1', 'AD', 'DB', 'EB', 'SD', and several other illegible marks and initials.